



Bonne année ?

Peut-on vraiment le penser après ce tragique début d'année ? Nos pensées vont évidemment aux familles des victimes et plus particulièrement aux adhérents dont des proches ont disparu ou été gravement atteints.

En 2025, vous avez été 1289 -36.7% de plus qu'en 2024- à nous verser une **cotisation** qui cette année atteint 44 CHF en moyenne (36 CHF en 2024). Vous savez à quoi servent vos versements : à nous défendre et à vous informer ! Nos fonds sont en baisse ! Faites usage du bulletin de versement qui figure dans cet envoi et soyez-en déjà remerciés, en particulier ceux qui surcotiseront et les quelques-uns qui ont déjà acquitté leur dû pour 2026.

Le point de notre situation, sur le plan juridique :

- Nous attendons une décision du TF (Tribunal Fédéral) qui espérons-le forcera la Cour Constitutionnelle vaudoise à ouvrir le dossier, ce que par 2 fois elle s'est refusée à faire !
- La motion déposée par Guy Gaudard ...

(https://www.vd.ch/gc/depute-e-s/detail-objet/objet/25_MOT_8/membre/280128)

devrait sortir de commission et amener le Conseil d'État à prendre position. Dans cette optique, nous venons d'adresser une lettre ouverte à M. Venizelos, notre ministre de l'Énergie avec copie à chacun des membres de l'Exécutif cantonal. Une copie est jointe à cet envoi.



Toute autre chose

Le 8 mars nous voterons pour les **élections** communales : vous connaissez mieux que nous les candidats et nous n'émettons donc pas de recommandation. Pour le **Conseil d'État**, nous aurons semble-t-il, trois candidats :

- Le premier déclaré est Jean-François Thuillard de longue date syndic de Froideville et député. Il appartient à la ligne "agrarienne" de l'UDC comme M. Parmelin et il y a quelques années M. Mermoud. Il est soutenu par l'Entente Vaudoise.
- Les socialistes et leurs alliés Verts soutiennent Roger Nordmann. Le 5 juin 2014, nous l'avions invité à notre assemblée générale et il nous avait délivré un message clair "Commencez par isoler...". Depuis cette date il a beaucoup radicalisé sa position, continuant à soutenir l'éradication de nos chauffages, jusque et y compris dans son dernier livre sur le photovoltaïque. Il nous avait pourtant déclaré lorsque nous lui avons remis les résultats de nos premières recherches dans les fichiers de l'OFS : "je ne connaissais pas ces chiffres...". Ensuite, il est devenu président de la commission de l'Énergie du Conseil National.
- Un candidat d'extrême gauche est aussi annoncé...

Si vous avez un choix personnel, suivez-le, quel qu'il soit... Si vous n'en avez pas, préférez en l'occurrence le bon sens au savoir et votez Thuillard.

Ce que nous apprennent vos CECB...

Vous avez largement répondu à notre appel de l'an passé : nous avons reçu 76 CECB que nous avons épluchés. Vous trouverez ci-dessous des critiques documentées qui nous amènent à conclure que le CECB ne peut pas être cet indicateur de qualité thermique qui permettrait de séparer le bon grain de l'ivraie. Nous répondrons bien entendu à vos questions.

Nous avons placé sur notre site un fichier Excel comportant les données, anonymisées, de 56 villas. Chaque lecteur peut télécharger ce fichier [CECB-CE Recap](#) et procéder aux tris, recherches et vérifications qu'il souhaite. Un exemplaire du fichier original est déposé auprès de nos avocats en cas de contestation.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces données ?

1. Les m² SRE sont-ils le dénominateur commun le plus adéquat ?

Établir un CECB consiste, pour un expert dûment formé, à décortiquer les 6 faces d'un bâtiment (toit, sol et les 4 murs) pour établir la surface de chaque composant selon sa qualité thermique et leur appliquer le coefficient de « perméabilité thermique » approprié qu'on appelle « valeur U ». Plus ce coefficient est bas, meilleure est l'isolation. Pour les murs, les surfaces des portes et fenêtres sont calculées en distinguant le cadre et la surface vitrée. La dia. #9 de la présentation faite le 24 mai 2024 à Bussigny par Patrick Weinmann, expert CECB chevronné, donne des exemples concrets de ces valeurs : https://www.chocelectrique.net/drupal/sites/default/files/data/ce_soireeinfo_20240529_pw_einmann_cecb. Pour chaque composant de l'enveloppe, on multiplie sa surface en m² par son coefficient U. La somme de ces résultats est ensuite divisée par la surface SRE pour obtenir l'indice qui va déterminer la classe (A, B, etc., jusqu'à G). Ce sont les colonnes I et H du fichier [CECB-CE Recap](#). Cette méthode est pertinente pour les constructions classiques d'une hauteur de plafond de 2,7 à 3 mètres. En revanche, une pièce avec une hauteur de 5 mètres, voire plus, est comptée pour sa seule surface de base alors qu'à l'évidence elle nécessite plus d'énergie de chauffage pour chauffer un tel volume. Nous suggérons :

- Soit qu'on introduise une notion de surface SRE corrigée en fonction de la hauteur habitable.
- Soit qu'on fasse tous les calculs au m³ VRE (Volume de référence énergétique).

2. La notation de la qualité de l'enveloppe est-elle fiable ?

Regardez cet extrait du fichier classé selon les kWh/m² :

Commentaire : 6 cas obtiennent la note 69, mais 2 obtiennent l'étiquette C, 2 l'étiquette D et 2 se retrouvent en E !

« ...et vous trouvez ça juste ? ». Parce que ces messieurs du CECB ont décidé dans leur coin « d'ajuster leurs frontières » vous étiez fort acceptable (Classe C) avec un CECB établi en 2020 et vous êtes relégué en classe E en 2024, avec la même évaluation chiffrée !

Ref	Date CECB	Enveloppe	
		Classe	Enveloppe kWh/m ²
17	07.10.2010	C	69
3	27.04.2020	C	69
10	31.07.2017	D	69
15	10.10.2019	D	69
73	13.11.2024	E	69
75	13.11.2024	E	69

3. Que penser de l'efficacité énergétique globale (colonne centrale du CECB) ?

3.1. Prise en compte de l'altitude du bâtiment

Le logiciel CECB demande à l'expert de déterminer la station-météo correspondant le mieux au bâtiment. Évidemment c'est l'altitude du bâtiment qui est prépondérante. Météo-Suisse dispose de 150 stations relevant les températures moyennes de chaque jour, permettant ainsi le calcul des degrés-jours de chauffage DJC qui représentent la rigueur de l'hiver. Nous avons repris la sélection de 50 stations effectuée par HEV (Chambre immobilière alémanique) – [fichier](#) disponible sur notre site. On constate :

- ❑ Dans 3 cas, l'expert a retenu la station d'Adelboden (alt. 1321m) pour des villas à Savigny -alt. 799m (#48), Villars-Tiercelin alt. 815m (#78) et Les Avants alt. 970m (#60). Ce faisant, il augmente le besoin en chauffage en utilisant une altitude sensiblement plus élevée.
- ❑ Dans 6 cas, on a retenu La Chaux de Fonds -alt. 1018m- pour des villas à Penthalaz alt. 491m (#17), Épalinges (#61,63), Lausanne 25 alt. 790m (#27), Arzier alt. 881m (#65, 66) : ici encore l'énergie de chauffage est surévaluée.
- ❑ Dans tous les autres cas, c'est Payerne qui est retenue. Pourquoi ? L'OFEN considère que c'est Payerne qui, à une altitude de 490m, représente le mieux la « moyenne suisse des zones habitées ». En 2024, Payerne a compté 2881 DJC. Nous publions sur notre site la liste complète des DJC de 2024 des 50 stations de la base HEV (fichier Excel Degres-Jours_Altitude_stations).

La villa #68 à Saint-Triphon aurait dû être indexée sur les DJC d'Aigle qui sont 8% en dessous de Payerne. La station de Pully montre des DJC inférieurs de 14% à Payerne.

Enfin, il existe une station-météo à Cointrin dont le résultat DJC correspond certainement mieux que Payerne pour les nombreuses villas avec CE de Terre-Sainte et de la Côte. Sans parler de 8 stations vaudoises figurant sur le site de Météo-Suisse mais non retenues par HEV.

La prise en compte de la rigueur du climat local est nécessaire, mais nous constatons que son application actuelle est pour le moins curieuse.

3.2. La répartition entre plusieurs sources d'énergie de chauffage

Le logiciel CECB permet à l'expert de prendre en compte plusieurs sources pour le chauffage en indiquant le taux de rendement retenu pour chacune.

S'il n'y a qu'une source d'énergie, l'expert indique un degré de couverture de 100% pour le CE avec un rendement qui peut varier entre 0.94 et 1.00

On trouve aussi des situations : 90% par CE avec un rendement de 0.93 et 10% par bois avec un rendement de 0.6. On peut cependant s'étonner de trouver (#4, 27 et 45) 100% par CE **plus** 100% Bois !

3.3. La pondération entre sources d'énergie

Le logiciel calcule les kWh théoriquement nécessaires pour chauffer le bâtiment et les pondère en appliquant un coefficient :

- Coeff. 1 pour le mazout et le gaz
- Coeff. 0.5 pour le bois (car renouvelable)
- Coeff. 2 pour l'électricité (« le rendement d'une centrale nucléaire n'est que de 33% ... »)

Dans notre échantillon, 15 villas sur 56 obtiennent un C pour l'EE (Efficacité de l'Enveloppe). Seules 4 obtiennent aussi un C pour l'EG (Efficacité Globale). 5 se retrouvent en classe D pour l'EG, 4 en classe E, une en classe F... En sens inverse, cas#67, un C pour l'EE se retrouve en classe B pour l'EG grâce à une grosse installation photovoltaïque et un chauffe-eau PAC !

4. Qu'est-ce qui importe : ce que vous consommez réellement ou ce qu'un logiciel vous attribue ?

À l'origine, le CECB comme ses « grands-frères » était un exercice ex ante : vérifier avant une construction si les spécifications de construction respectent les normes en matière énergétique.

Ensuite, on l'a utilisé pour apprécier des constructions existantes dont on connaît les consommations réelles. Il s'est beaucoup dit que le processus du CECB était itératif : si le logiciel donne un écart de plus ou moins 20% par rapport au réel, l'expert doit remettre l'ouvrage sur le métier ! Dans la réalité, il n'en est rien, on peut même établir un CECB sans indiquer les consommations réelles (4 cas dans notre population).

Il n'est pas si compliqué de « dépondérer » les consommations. On constate alors dans 11 cas (sur 52) la consommation réelle dépasse les kWh théoriquement nécessaires. Dans 41 cas - 79%- le réel est inférieur au calcul théorique. Dans 23 cas l'écart dépasse 20% !

Efficacité énergétique globale						
Type CECB	Nb de cas	Total réel	Tot. théorique dépondéré	Écart réel /théorique	SRE tot.	SRE moy.
Sans indication de conso. réelle	4	0	82 967		734	183.5
Réel INFÉRIEUR au théor. de plus de 20%	23	347 860	558 507	-37.72%	4 164	181.0
Réel INFÉRIEUR au théor. de moins de 20%	18	378 522	424 940	-10.92%	3 617	200.9
Réel SUPÉRIEUR au théor. de moins de 20%	5	84 753	76 001	11.52%	855	171.0
Réel SUPÉRIEUR au théor. de plus de 20%	6	166 753	86 466	92.85%	1 079	179.8
Total avec indication conso réelle	52	977 888	1 145 914	-14.66%	9 715	186.8

Nous pensons que l'on doit revenir à une chose simple : le prélèvement net sur le réseau public. On a encouragé les propriétaires à poser des panneaux PV et maintenant on veut imposer un écrêtage, sans compensation parce que les distributeurs n'ont pas été en mesure d'adapter leur réseau !

5. Qu'apporte la nouvelle colonne à droite donnant les émissions directes de CO₂ ?

En 2015 la COP 21 tenue à Paris a réellement fait prendre conscience du dérèglement climatique et du rôle des émissions de CO₂ dans ce processus. Cette colonne supplémentaire a été rajoutée au CECB depuis 2024. Évidemment, tous les CECB récents donnent un A aux chauffages électriques. Quelle est la logique à maintenir cette chasse aux chauffages électriques ? On commence par éradiquer les meilleurs élèves en matière de protection du climat !

Au nom du comité, Jean-Pierre Mérot, président et Gilbert Gruaz, secrétaire.

